

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015**

MEMBRES PRÉSENTS :

Les enseignantes :

Mme DELOEIL, Mme CADET, Mme BARCELO, Mme CALCAGNO, Mme BECHET, Mme NADLER, Mme PHILIBERT, Mme SLIMANI, Mme DELEPLANQUE, Mme POUPARD, Mme LE BIHAN (directrice), Mme GRIOT, Mme NAHON, Mme DELETRE, Mme GOUTIER

Les parents élus :

M. COLLINO, Mme BAIN, Mr RICHARD, Mme TONDELIER, Mme CROMARIAT, Mme BREUIL, Mme CLÉTY, Mme GUERBAS, Mme TREFLEZ, Mme VIVIEN, Mme CHERRADI, Mme TIMOTEO-GONCALVES, M RICHARD, Mme DELVOIE, M HAMOUDA, Mme ARHAB

Les représentants de la municipalité :

Mme FORTUNATO

Excusées :

Mme VANIET, Inspectrice de l'Éducation Nationale,
Mme CIPOLLA

Début de la séance :

18:15

Ce procès-verbal sera mis en ligne sur le blog de l'école. Un mot dans les cahiers de liaison informera les parents de sa publication, un exemplaire papier pourra également être remis sur demande.

BILAN DE LA RENTREE 2015 :

Élections des parents élus :

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015.

Les quinze sièges ont été pourvus : 8 sont occupés par l'AIPEF, 4 par la PEEP, 3 par la FCPE et un siège a été attribué par tirage au sort.

Le taux de participation a été de 26,96 % (36,35 l'an passé). 158 suffrages ont été exprimés, 18 votes n'ont pu être pris en compte car ils ne respectaient pas les consignes de vote : absence de signature ou nom du parent votant).

Structure de l'école :

L'école accueille 413 élèves repartis sur 15 classes.

6 classes de maternelle accueillent 164 élèves :

- ✧ Petite section : Mme DELOEIL (29 élèves)
- ✧ Petite et Moyenne section : Mme CALCAGNO (27 élèves : 11 PS/ 16 MS)
- ✧ Petite et Grande section : Mme BECHET (27 élèves : 13 PS /14 GS)
- ✧ Moyenne section : Mme CADET (27 élèves)
- ✧ Moyenne et Grande section : Mme NADLER (26 élèves : 10 MS/ 16 GS)
- ✧ Grande section : Mme BARCELO (28 élèves)

Trois ATSEM à temps complet et une ATSEM à mi-temps aident les enseignantes au quotidien. Par rapport à l'an passé, pour des raisons budgétaires, il y a un poste à temps complet en moins. 2 ATSEM sont à temps complet en petite section et en petite et moyenne section. 1 ATSEM travaille le matin avec la classe de petite et grande section.

La classe de Moyenne section travaille avec une ATSEM le matin et une autre l'après midi.
La classe de Moyenne et grande section travaille avec une ATSEM les après- midis.
La classe de GS n'a plus d'ATSEM pour des raisons budgétaires.

9 classes en élémentaire accueillent 249 élèves :

CP : Mme PHILIBERT (29 élèves)
CP : Mme SLIMANI (29 élèves)
CE1 : Mme DELETRE (27 élèves)
CE1 : Mme GOUTIER (26 élèves)
CE2 : Mme CIPPOLA et Mme LESAUX (29 élèves)
CE2/ CM1 : Mme GRIOT (26 élèves : 19 CE2 / 7 CM1)
CM1 : Mme POUPARD (29 élèves)
CM1/CM2 : Mme DELEPLANQUE (26 élèves : 8 CM1/ 18 CM2)
CM2 : Mme NAHON et Mme ANNEQUIN (28 élèves)

Nous accueillons également 3 AVS (assistantes de vie scolaire) qui interviennent auprès des élèves bénéficiant d'un projet personnel de scolarisation.

LECTURE ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur a été quelque peu modifié cette année, il est voté à l'unanimité. Il est distribué à chaque élève et mis en ligne sur le blog.

STATIONNEMENT DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE :

La présence de véhicules municipaux manœuvrant durant les temps d'accueil ou de sortie des élèves est dangereuse : les parents d'élèves demandent à nouveau à ce qu'aucun véhicule ne circule dans l'allée menant à l'école aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Faute de place sur le parking à l'arrière de l'école, les animateurs se garent à proximité de la cantine. Un macaron de stationnement pourrait leur être attribué. Une demande auprès de la mairie est faite en ce sens.

BUDGET :

Coopérative scolaire :

L'école adhère à l'OCCE (office Central de la Coopération à l'école). L'adhésion à l'OCCE est obligatoire et coûte 2 euros par enfant et par adulte soit un budget total de 858 euros. Notre coopérative est alimentée par les dons des familles et par la vente des photographies. Les dons des parents s'élèvent à 3 939,12 euros. Ils sont mutualisés en maternelle et en élémentaire puis redistribués en fonction du nombre d'élèves par classe.

Le solde de la coopérative au 31 août 2015 est de 863,20. La soirée « portes ouvertes » a rapporté la somme de 257, 50.

Budget alloué à l'école par la mairie :

somme globale : 10650 euros

Les classes de la maternelle disposent d'un budget transport de 1 020 euros et d'un budget « jouets » de 1060 euros.

Des spectacles sont offerts aux élèves durant l'année scolaire.

Des financements sur des projets ponctuels peuvent être accordés à la demande de l'école. Une subvention de 1200 euros nous a été accordée pour le financement du projet en partenariat avec le « Musée en herbe »

PROJETS DE L'ECOLE :

Depuis cette année, la mairie n'organise plus de classes de découverte. Le projet « un auteur dans la classe n'est pas reconduit.

Les classes CM2 de Mmes Nahon et Annequin et la classe de CM1 de Mme Poupard se rendront au centre équestre du Plessis-Bouchard pour découvrir l'univers des chevaux et l'équitation durant une dizaine de séances réparties sur l'année. Une demande de subvention exceptionnelle a été accordée par la mairie. Une vente de chocolat a été proposée aux familles pour aider au financement de ce projet.

La classe de CM1/CM2 correspondra avec une classe londonienne toute l'année scolaire.

Les classes de CE1 de Mmes DELETRE et GOUTIER travailleront avec un musicien professionnel : les élèves fabriqueront des percussions et s'initieront à leur utilisation.

Les classes de la moyenne section au CP bénéficieront au mois de janvier de 10 séances de musique qui seront animées conjointement par l'enseignante et une intervenante, madame Laetitia Tison.

Toutes les classes de maternelle réaliseront des fresques pour décorer le préau de la cour. Ce travail a été initié avec les intervenants du Musée en herbe de l'an passé.

Les classes de la GS au CM2 se rendent à la piscine et à la patinoire.

Les élèves de GS des classes à double niveau seront regroupés et iront à la piscine et à la patinoire, le fonctionnement a été expliqué lors des réunions de parents.

Le nombre d'accompagnateurs lors des sorties dépend du type de sortie :

à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...)

à l'école maternelle, l'enseignant accompagné d'un adulte, peut se rendre, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Pour les sorties occasionnelles :

en maternelle : 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.

en élémentaire :

2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe.

Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.

Nous envisageons d'organiser un loto dans les locaux de l'école ou dans un autre lieu vers le mois d'avril.

LES EVALUATIONS

Évaluations en CP :

Tous les élèves de CP ont passé une première évaluation départementale fin septembre, elle sera complétée par une seconde partie au mois de janvier. Ces évaluations portent sur les compétences en mathématiques et en français. Le taux de réussite en français est de 76,8 % et de 79,5 % en mathématiques.

En élémentaire, les livrets scolaires seront remis aux familles en décembre, mars et juin. Au mois de décembre, les enseignants recevront les familles pour leur remettre le livret de leur enfant.

LES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES :

Pause méridienne :

En maternelle, une centaine d'enfants déjeunent chaque midi. Ils sont répartis sur deux services. En élémentaire, environ 200 élèves déjeunent chaque jour à la cantine, ils sont également répartis sur deux services. L'organisation de la pause méridienne a évolué cette année.

Mme Séverine Marchand est la référente de ce temps. Elle répondra volontiers à toutes vos interrogations. Une réunion d'information aura lieu le 12 novembre.

Quand un problème survient sur le temps du midi, les enseignants sont informés oralement.

Aucun changement notable n'a été constaté au niveau du comportement des élèves lors du retour en classe après la cantine. Fréquemment les enfants sortent après 13h35 de la cantine, l'équipe enseignante pose le problème de la responsabilité en cas de problème.

Le club d'échecs a débuté le lundi 2 novembre. Deux groupes de 18 élèves du CP au CM2 ont été constitués. Les séances sont animées par un intervenant diplômé de l'association Echiquier de Franconville. De très nombreux enfants étaient volontaires pour participer à cette activité, une priorité a été donnée aux enfants déjeunant chaque jour à la cantine.

L'étude :

105 élèves sont inscrits à l'étude et répartis sur 6 études. Chaque groupe accueille entre 16 et 18 élèves chaque soir. 4 enseignants et 2 vacataires assurent la surveillance de l'étude. L'école fait une demande auprès de la mairie afin d'obtenir un 7^e poste.

Chaque groupe a un adulte référent dans la mesure du possible néanmoins les enfants tournent par petits groupes sur les 6 intervenants.

Il est à noter que pour la 1^{ère} année, Mme Le Bihan a d'ores et déjà informé certaines familles du risque d'exclusion qu'encourt leur enfant du fait de son mauvais comportement sur ce temps non obligatoire.

LA SECURITE :

Deux exercices d'évacuation ont lieu dans l'année. Le premier a eu lieu le mercredi 14 octobre.

Les deux bâtiments ont été évacués en 2mm30.

Un exercice de validation du PPMS aura lieu dans le cours de l'année.

Mairie :

Nous remercions la mairie pour l'installation d'un photocopieur dans le bâtiment maternel.

Nous redemandons la mise en place d'un téléphone en maternelle.

REPONSES DIVERSES :

La gestion du remplacement des enseignants absents est assurée par la circonscription. Actuellement, elle ne dispose plus d'enseignants remplaçants pour les absences de courte durée.

Chaque enseignant choisit d'utiliser des manuels ou non. A noter que l'achat de manuels cette année n'était pas très pertinent, de nouveaux programmes seront en vigueur à la rentrée 2016.

4 enseignantes surveillent les récréations. Deux sous chaque préau. Un règlement de la cour a été travaillé dans chaque classe. Des tracés au sol ont été demandés pour délimiter les zones de jeu. Des ballons et des jeux de cour ont été commandés ainsi qu'un pare-ballon entre le bâtiment et le centre de loisirs pour rehausser le mur.

Dans les classes, il existe des temps de paroles qui permettent d'évoquer les problèmes au sein de l'école et de la classe. Les problèmes de violence sont abordés dans les classes.

Les parents proposent de diffuser, par l'intermédiaire du cahier de liaison, leurs coordonnées ainsi qu'un document expliquant leur rôle au sein de l'école.

Les parents d'élèves demandent à ce que l'allée menant à l'école soit refaite car de nombreuses flaques d'eau empêchent le passage en cas de pluie.

La démolition du bâtiment municipal entre l'école maternelle et l'école élémentaire n'est plus à l'ordre du jour... Ce que les parents d'élèves déplorent car un projet d'aménagement était prévu avec notamment la mise en place de racks à vélos, de bancs... Une demande est faite pour qu'un rack à vélos soit installé au moins provisoirement.

La séance est levée à 20h35.

Le prochain conseil d'école est fixé au vendredi 18 mars 2016.

La directrice:
Mme LE BIHAN

La secrétaire de séance :
Mme BARCELO

Les parents élus